



**CHSCTD01 du mardi 13 juin 2017**

## **Déclaration préalable de la FSU de l'Ain**

Madame la Directrice Académique,

C'est une année très particulière qui s'achève, du point de vue de la santé au travail.

Cette année est particulière, car elle a vu de vraies avancées, mais qui sont néanmoins à relativiser :

- Avancées dans la mise en place d'outils règlementaires d'une part (l'ensemble des établissements scolaires de l'Ain se sont enfin dotés de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS), ce que demandaient les organisations syndicales depuis de nombreuses années ; il aura malheureusement fallu cette vague d'attentats pour que la prévention des risques majeurs soit, dans l'urgence, prise au sérieux par notre ministère ; pourtant, en matière de prévention, l'urgence est rarement bonne conseillère, et la rédaction des PPMS, longtemps négligée par notre employeur, est brusquement devenue une injonction, à laquelle directeurs d'école et chefs d'établissements, bien trop peu formés à la prévention, ont parfois eu bien du mal à répondre...). En revanche, l'existence du DUER, en tant qu'outil dynamique de prévention des risques professionnels, n'est toujours pas une réalité dans l'Ain, notamment dans le secondaire ; et même où il existe, il n'intègre que très rarement les facteurs de Risques Psycho-Sociaux (RPS), qui constituent pourtant l'essentiel des risques auxquels sont confrontés les personnels de l'Education Nationale. Là aussi, on se heurte à l'absence de formation des agents, et notamment les personnels d'encadrement. Les élus de la FSU souhaitent que dans l'Ain, l'employeur prenne à bras le corps la problématique de la prévention des risques professionnels, envisage une vraie formation de tous les personnels à la santé au travail, notamment des personnels d'encadrement, et leur dégage du temps pour se réunir et impulser la rédaction du DUER.
- Avancées dans la construction de nouveaux outils, d'autre part : l'enquête académique Qualité de Vie au Travail (QVT) a été déployée sur un tiers de l'académie, et les registres SST et DGI ont enfin été dématérialisés. Concernant ces derniers, les élus de la FSU sont inquiets de ce qu'ils révèlent : des situations de grande tension au quotidien, entre personnels dans un collège, et pour les personnels, dans plusieurs écoles. En raison, encore une fois, de l'absence de formation des personnels, ces registres sont parfois mal utilisés ; quand ils le sont à bon escient, et mettent en lumière un risque pour la santé, on ne peut qu'être frappés du peu de mesures prises, et de l'absence de réponse des chefs de service, eux aussi insuffisamment formés.

Malheureusement, cette année est également particulière, car les conditions de travail des personnels se sont nettement dégradées, en particulier dans les collèges, suite à la mise en place de la réforme. Les premières annonces du nouveau Ministre, qui ressemblent à un assouplissement du carcan du décret de mai 2015, semblent donner raison aux organisations qui depuis deux ans dénonçaient les aberrations de la réforme « Collège 2016 ». Les assouplissements envisagés visent précisément les mesures qui avaient le plus impacté les personnels : la disparition des classes bilingues et européennes, qui avait dans l'Ain entraîné la chute des besoins en allemand, et considérablement fragilisé le service des professeurs d'allemand, à qui on avait expliqué, lors de formations, avec beaucoup de cynisme, « qu'ils devaient songer à se reconverter » ; la disparition du latin, en tant qu'enseignement optionnel à part entière, qui avait déstabilisé les professeurs de lettres classiques ; enfin, la mise en place autoritaire des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et de l'Accompagnement Personnalisé (AP), sans horaire dédié. Malheureusement, si l'on décrypte le discours ministériel, aucune évaluation ne sera faite de ces mesures, et l'on fait comme si cette année 2016-2017 n'avait pas existé. Pour la FSU, cette année a pourtant été synonyme de souffrance au travail pour de nombreux personnels, et peut avoir des conséquences sanitaires sur certains agents, à court ou moyen terme. Nous continuerons à demander que notre employeur soit attentif à l'état de la profession. Dans les écoles également, la situation est difficile, avec une charge de travail qui ne cesse d'augmenter. De plus, les nouveaux rythmes scolaires ont nettement dégradé les conditions de travail des enseignants. Deux ans

seulement après la mise en place difficile de cette réforme, les mesures d'assouplissement envisagées dans la précipitation par le nouveau Ministre entraînent beaucoup d'inquiétude sur le terrain. Dans les lycées, les personnels continuent de subir les effets de la réforme Châtel, dont aucun bilan n'a été dressé, sept ans après sa mise en place.

A vrai dire, cette absence d'introspection, et de faculté à analyser les erreurs commises, si habituelle dans notre ministère, ne nous rassure pas pour l'avenir. Pire, la volonté du nouveau Ministre d'aller vers encore davantage d'autonomie des établissements, ne peut que provoquer de la souffrance au travail. Vouloir donner toujours plus de pouvoir aux cadres intermédiaires est un déni des situations de tension et d'épuisement professionnel que nous observons, parmi les directeurs d'école, mais aussi et surtout parmi les chefs d'établissement, et, par ricochet, sur les personnels qu'ils encadrent.

Dans cette instance, depuis 2012, trop peu de temps a pu être consacré à une vraie réflexion sur l'organisation du travail, et sur le travail réel des agents. Les élus FSU espèrent qu'un vrai débat, basé sur la confiance mutuelle, et sur la transparence, pourra s'instaurer au sein du CHSCT de l'Ain ; nous comptons y prendre toute notre part.